

Réunion du 3 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le trois juillet à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Christian LOMBART.

OBJET : PROCEDURE ADAPTEE: TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU BIOGAZ – LOT 2 TORCHERES ET REGLAGES / SUIVI: AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2

Une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique a été lancée le 16 juin 2022 pour une remise des offres le 13 juillet 2022.

Le marché a été notifié le 30 septembre 2022, a été attribué au groupement **GEOBIO SAS / GRS VALTECH** pour un montant de 138 995 € HT (TF + TO1 + TO2).

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1, qui visait à corriger une erreur dans l'acte d'engagement et à inscrire comme titulaire du marché le groupement GEOBIO SAS/ GRS VALTECH, dont le mandataire est la société GEOBIO SAS.

Depuis le 2 mai 2023, il a été procédé au changement de dénomination sociale de la société GRS VALTECH, qui est devenue la société SARPI THINKTECH.

Le co-traitant de la société GEOBIO, mandataire du groupement et titulaire du marché, ne porte donc plus le nom de GRS VALTECH mais de SARPI THINKTECH, avec les coordonnées suivantes :

SARPI THINKTECH

112 Chemin de Mure / ZAC du Dauphiné

69780 St Pierre de Chandieu

Tél : 04 72 09 80 80

Mail : compta.sarpithinktech@sarpindustries.fr

Les clauses du marché restent inchangées.

L'objet du présent avenant n° 2 vise également à débloquer les prix PM suivants :

- Sur la tranche optionnelle n°1 :
 - Poste 1.1 : Moins-value de 700 € HT.
- Sur la tranche ferme :
 - Poste clôture : Moins-value de 160 € HT
 - Partie réseau électrique : Moins-value de 7 800 € HT :
 - Poste 4.2 : - 9 600 € HT,
 - Poste 4.7 : -770 €HT,
 - Poste 4.4 et 4.5 : Plus-value + 2 030 € HT,
 - Poste 4.6 : Plus-value de + 54 € HT.

Cette modification des prix entraine une moins-value de 8 660 € HT soit - 7,31 % du montant initial du marché comme le précise le tableau ci-dessous :

	Montant HT
Marché initial	118 395 €
Montant de l'avenant n°2	8 660 €
%	- 7,31 %
Nouveau montant du marché	109 735 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
 Pour extrait certifié conforme,
 Le président,



Patrice LAURENT